

devant être composé autant que possible, la moitié en billets de la Puissance, et jamais moins qu'un tiers ; que nulle banque ne commencera ses opérations de banque avant que cinq cent mille piastres du fonds social ait été versées *bonâ fide*, ni à moins qu'elle ait obtenu, au préalable, du bureau de la trésorerie un certificat à cet effet. Le montant des billets destinés à la circulation, émis par la banque et en circulation en aucun temps n'excèdera jamais le chiffre de son capital intégral versé, et nul dividende qui pourrait avoir l'effet d'entamer le capital versé, et nul intérêt excédent le taux de 8 pour 100 par année, ne seront payés par la banque, à moins qu'après en avoir opéré le paiement, il lui reste un fonds de réserve égal à un cinquième de son capital. Dans l'acte de 1881, il a été résolu qu'aucune banque ne pourrait émettre des billets d'une dénomination moindre que \$5, et que tous les billets d'une dénomination moindre que \$5, seraient rappelés et annulés aussitôt que faire se pourra, d'après les dispositions de cette acte, les billets de la banque devaient avoir prépondérance sur l'actif. Le minimum des fonds de réserve devant être de 40 pour 100 et composé de billets de la Puissance. Suivant cet acte aussi l'usage du titre de "banque, compagnie de banque, etc.," sans l'addition des mots "non incorporé" était coupable de contravention à la loi.

L'échange de reçus d'entrepôts ou de connaissements, *et vice versa*, a été permis dans le but de faciliter le placement des marchandises sur le marché.

1089. Le nombre des banques incorporées dans la Puissance, au 30 juin 1894, était de 38. Le développement des affaires des banques au Canada est indiqué dans le tableau suivant :—

ANNÉE.	Capital versé par tête de population.	Circulation par tête.	Dépôts du public par tête.	Escompte du public par tête.	Passif.	Actif.
1871.....	\$10·30	\$5·75	\$15·40	\$23·33	\$22·07	\$34·46
1881.....	13·76	6·60	21·81	27·04	29·40	46·38
1891.....	12·56	6·54	30·70	35·40	38·75	55·72

En outre du capital payé en 1891, le fonds de réserve des banques s'est élevé, pendant cette même année, à \$4.72 par tête de la population.

1090. La première banque incorporée qui cessa ses affaires depuis la confédération (1867), fut la banque Commerciale du Nouveau-Brunswick. La banque d'Acadie (Liverpool, N.-E.) suspendit ses affaires en 1873 ; puis la banque Métropolitaine, de Montréal, en 1877 ; la banque "Mechanics," de Montréal, la banque Consolidée, de Montréal, la banque de Liverpool, N.-E., et la banque Stadacona, de Québec, en 1879 ; la banque d'Echange du Canada, en 1883 ; la banque Maritime de Saint-Jean, N.-B., la banque de Picou, la banque de London, Ont., et la banque Centrale du Canada, se retirèrent des affaires en 1887, et la banque Fédérale en 1888 ; la banque